



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Charles-Hervé AKA, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau/avocate, directrice d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h 03.

\_\_\_\_\_

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

**Madame Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs et aux employés de l'arrondissement.

Madame la Mairesse Chantale Rouleau annonce la construction de la piscine Hans-Selye qui débutera au courant de l'été pour se terminer au printemps 2019.

Elle annonce aussi les résultats du sondage sur le projet pilote des navettes fluviales. Elle indique que 700 personnes ont participé à ce sondage en ligne.

Elle indique qu'il est encore temps de prendre des billets pour les différentes navettes (croisières sur la Skawanoti le long de la Rivière-des-Prairies, les croisières patrimoniales sur le fleuve, les croisières Musique du monde et feux d'artifice, les navettes-fleuve à vélo).

Par ailleurs, elle informe les citoyens que l'inauguration officielle de plage de l'Est se fera le jeudi 5 juillet. Elle ajoute que le pavillon de service et les terrains de volley-ball sont accessibles aux citoyens tous les jours de 10 h à 20 h. Elle invite les citoyens à venir massivement profiter de cette installation.

Enfin, elle annonce, lors de la présente séance du Conseil, l'adoption du plan de développement durable. Des copies sont disponibles pour les citoyens.

\_\_\_\_\_

**CA18 30 07 0217**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

À 19 h 19, le conseiller Giovanni Rapanà quitte la salle.

---

**CA18 30 07 0218**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2018, 9 H - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 13 JUIN 2018.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2018, de la séance extraordinaire du 21 juin 2018 à 9 h, ainsi que le procès-verbal de correction du 13 juin 2018.

ADOPTÉ

10.03

---

À 19 h 20, le conseiller Giovanni Rapanà revient dans la salle.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC.**

- Trois questions sur l'émondage et l'entretien des arbres (Alfred Nobel et parc Pasquale-Gattuso)
  - Trois questions sur la surveillance du parc Pasquale-Gattuso
  - Trois questions sur le projet particulier concernant le Dépôtium
  - Une question sur les travaux au parc Armand-Bombardier et à la place Armand-Bombardier
  - Une question sur le stationnement dans la rue René-Descartes
  - Une question sur la réglementation concernant le bruit
  - Trois questions sur la Marijuana
  - Une question sur la construction d'habitation à loyers modiques
  - Une question sur l'installation d'un dos d'âne sur la rue Montmartre et sur la 59<sup>e</sup> Avenue
  - Une question sur l'installation de feux de signalisation à l'intersection de la 59<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis.
  - Une question sur l'installation de panneau d'arrêts sur le boulevard Gouin aux intersections des 18<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> Avenues
  - Une question sur la circulation des poids lourds sur le boulevard Perras
  - Une question sur l'équipement et les ressources sur les terrains de jeux
  - Une question sur le traitement des chats errants dans l'arrondissement
  - Une question sur le coût d'éventuelles élections partielles dans l'arrondissement
  - Une question sur le suivi de la DDS 15-204470
- 

#### **PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** souligne l'ouverture du Marché public de Pointe-aux-Trembles et invite les citoyens à y participer en grand nombre. Il indique que le marché se tiendra tous les samedis jusqu'au 15 septembre.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** souligne le démarrage d'un projet dénommé une bibliothèque à la gare de RDP, tous les mardis de 17 h à 19 h. Les citoyens pourront avoir accès à des livres et les emprunter. Il demande aux membres de l'administration présente, un suivi sur sa proposition d'une politique d'entretien des arbres sur le territoire de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** invite les citoyens à une séance d'information sur le plan local de transport. Elle informe aussi les citoyens du prolongement des heures d'ouverture des différents bâtiments municipaux et des piscines pour leur permettre d'en bénéficier pendant cette vague de chaleur intense. Elle termine en demandant aux citoyens de venir en aide, pendant cette période de chaleur, aux voisins seuls et aux personnes âgées qui n'ont pas de climatisation.

**Madame la conseillère Lisa Christensen** encourage les citoyens à utiliser le bord de l'eau pendant cette vague de chaleur, mais leur demande de le faire avec responsabilité. Elle demande de communiquer avec le 311 pour signaler des sites qui ont besoin d'être nettoyés. Elle invite aussi les citoyens à une visite des rives de l'arrondissement le 14 juillet de 10 h à 11 h 30 à Pointe-aux-Trembles en collaboration avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, au parc Pierre-Payette. Cependant, les citoyens qui voudront y participer doivent s'inscrire. Les informations sont disponibles sur le site Web de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** invite les citoyens aux Festicultures au parc Armand-Bombardier qui se tiendront les 6 et 7 juillet, 4 et 5 et les 17 et 18 août. Elle invite également les citoyens à l'inauguration de la place St-Joseph à Rivière-des-Prairies le 11 juillet 2018.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** fait la présentation de la programmation des activités sportives et culturelles estivales de l'arrondissement. Il fait une présentation d'activités incontournables disponibles dans la programmation estivale de l'été.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Une citoyenne dépose un document concernant un marronnier devant sa résidence.

Une citoyenne dépose un document s'opposant au projet particulier du Dépotium.

Une citoyenne dépose d'une pétition concernant la vitesse et la sécurité sur la rue Montmartre.

Un citoyen dépose un document demandant un feu de circulation à l'angle du boulevard Maurice-Duplessis et de la 54<sup>e</sup> Avenue.

Une citoyenne dépose une pétition demandant l'implantation d'un programme de stérilisation des chats errants dans l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà dépose un document s'opposant à l'adoption d'une dérogation mineure.

---

## CA18 30 07 0219

### ADOPTION - PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2020

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan local de développement durable 2018-2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.01 1184230008

---

**CA18 30 07 0220**

**MOTION NON PARTISANE DE SOUTIEN - CONSEIL D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SIMONE-DESJARDINS - MEILLEURE PRÉSERVATION - MILIEUX NATURELS ET DES CANARDS - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

ATTENDU QUE les espaces verts diminuent significativement les îlots de chaleur ;

ATTENDU QUE les milieux naturels sont essentiels à la survie de certaines espèces, notamment des canards ;

ATTENDU QUE la présence de milieux naturels bonifie la qualité de vie des citoyens en offrant des lieux de détente ;

ATTENDU QUE les milieux naturels sont des lieux éducatifs pour toute la population ;

ATTENDU QUE la fréquentation des milieux naturels permet d'améliorer notre condition physique ;

ATTENDU QUE les milieux naturels servent d'écrans sonores tant pour les riverains que pour ceux qui sont près des usines ;

ATTENDU QUE les arbres améliorent la qualité de l'air ;

ATTENDU QUE les milieux naturels diminuent la pollution visuelle ;

ATTENDU QUE les déchets laissés à l'abandon près des rives se retrouvent trop souvent dans les cours d'eau ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la mairie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles appuie la revendication d'une meilleure préservation des milieux naturels et des canards à Rivière-des-Prairies;

QUE la mairie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles trouve des solutions pour diminuer la pollution des milieux naturels à Rivière-des-Prairies ;

QUE la mairie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pose des actions concrètes pour maintenir et améliorer les milieux naturels existants dans le quartier.

ADOPTÉ

15.01

---

**CA18 30 07 0221**

**OCTROI - CONTRAT - MANUFACTURIER SHELTEC INC. - AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ABRI À PÉTANQUE - PARC SAINT-GEORGES - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC18-32 (4 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer à Manufacturier Sheltec inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 96 194,70 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un nouvel abri à pétanque au parc Saint-Georges, conformément à l'appel d'offres public numéro RP-PARC18-32 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 98 194,70 \$, taxes et incidences incluses;

D'autoriser une dépense de 9 619,47 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1184281025

---

**CA18 30 07 0222**

**OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES C. DUBOIS - POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS SAINT-MARCEL - RENÉE-VAUTELET - APPEL D'OFFRES PUBLIC - RP-PARC18-15 (4 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer à Les Entreprises C. Dubois inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au prix de sa soumission, soit au montant de 990 789,58 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des parcs Saint-Marcel et Renée-Vautelet, conformément à l'appel d'offres public numéro RP-PARC18-15 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 011 179,58 \$, taxes et incidences incluses;

D'autoriser une dépense de 99 078,96 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1184281027

---

**CA18 30 07 0223**

**OCTROI - CONTRAT - SANTINEL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL - APPEL D'OFFRES PUBLIC - PRO-DSAG18-01 (3 SOUMISSIONNAIRES).**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, soit à l'entreprise Santinel Inc., le contrat relatif aux services professionnels d'accompagnement en matière de santé, sécurité et mieux-être au travail, au montant de 51 740 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro PRO-DSAG18-01 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1182700008

---

**CA18 30 07 0224**

**OCTROI - SUBVENTION - DIVERS ORGANISMES - RÉALISATION DE PROJETS - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER FONDS LOCAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une subvention au montant total de 25 000 \$, pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien financier *Fonds local en développement social*, répartie entre les cinq organismes suivants:

Maison de jeunes de Rivière-des-Prairies	5 000 \$
Initiative 1 2 3 Go de Rivière-des-Prairies	5 000 \$
CDC de la Pointe région Est de Montréal	5 000 \$
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	5 000 \$
l'Échoppe de Gaïa	5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1187740003

---

**CA18 30 07 0225**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS DES INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 32 760 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales -Alliances pour la solidarité (Ville—MTESS 2013-2018) :

- Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies : 16 380 \$;
- Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe, Région Est de Montréal : 16 380 \$;

D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.05 1187740002

---

**CA18 30 07 0226**

**OFFRIR - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PRISE EN CHARGE DE L'ACQUISITION - 6 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DÉDIÉES AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION - ACHAT DES BORNES - FOURNISSEUR ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, de prendre en charge l'acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques, dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser l'achat de ces bornes auprès du fournisseur AddÉnergie Technologies inc. pour un montant de 30 446,53 \$, taxes incluses, à même les incidences des projets dans lesquels les bornes seront installées, à savoir :

- La réfection du stationnement écologique de l'aréna Rodrigue Gilbert (2 bornes doubles pour un montant de 20 148,22 \$),
- la construction d'une piscine et d'un chalet de baigneurs au parc Hans-Selye (1 borne double pour un montant de 10 298,31 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1187872005

---

**CA18 30 07 0227**

**APPROBATION - PROJET ACTE - ACQUISITION À DES FINS DE PARC LOCAL - PROPRIÉTÉ SISE AUX 253-255, 100E AVENUE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - N/RÉF. : 31H11-005-6503-03**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal acquiert de Réal Léveillé, moyennant la somme de 603 618,75 \$, taxes incluses, le cas échéant, un immeuble connu et désigné comme le lot 1 876 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec dessus érigé un bâtiment portant les numéros 253 et 255 de la 100<sup>e</sup> Avenue, à Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés à ce document;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1176037014

---

**CA18 30 07 0228**

**APPROBATION - PROJET ACTE - ACQUISITION À DES FINS DE PARC LOCAL - PROPRIÉTÉ SISE AU 259, 100E AVENUE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - N/RÉF. : 31H11-005-6503-03**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal acquiert de Clément Nadeau, moyennant la somme de 632 362,50 \$, taxes incluses, le cas échéant, un immeuble connu et désigné

comme le lot 1 876 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec dessus érigé un bâtiment portant le numéro 259 de la 100<sup>e</sup> avenue, à Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés à ce document;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1176037011

---

**CA18 30 07 0229**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 4 MAI 2018.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 4 mai 2018.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA18 30 07 0230**

**DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISER LE GREFFIER - ÉMETTRE UNE ATTESTATION DE NON-OBJECTION - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRQ., c. Q-2) EN VUE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION SITUÉE AU 3740, RUE DOLLARD-DESJARDINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue d'un projet de construction situé au 3740, rue Dollard-Desjardins.

ADOPTÉ

30.02 1184281029

---

**CA18 30 07 0231**

**ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - EN MATIÈRE DE MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2018 - EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 28 AVRIL AU 25 MAI 2018. DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2018 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2018.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mai 2018 et en matière de ressources financières pour la période du 28 avril au 25 mai 2018.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mai 2018 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mai 2018.

ADOPTÉ

30.03 1184230009

---

**CA18 30 07 0232**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET COMMANDITE - DIVERS ORGANISMES - POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente à l'organisme suivant :

- 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de RDP pour le Gala annuel de la rentrée.

D'octroyer une commandite, non récurrente, totalisant de 1300 \$ aux organismes suivants :

- 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'organisation d'un tournoi de golf;
- 500 \$ au Centre jeunesse DBYLC pour l'organisation d'un tournoi de golf;
- 300 \$ au Fond-action santé communautaire Bénise Normil pour son Gala souper bénéfice au profit des services d'accompagnement et de prévention du diabète de type 2 auprès des jeunes.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1187960002

---

**CA18 30 07 0233**

**MODIFICATION - CONTRAT - PRO-DGP-16-52 - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - MAISON DU CITOYEN.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De modifier le contrat PRO-DGP-16-52 octroyé à Les constructions et pavages Jeskar afin de retrancher la portion Ouest des travaux d'aménagement du site de la Maison du citoyen, stationnements, éclairage et aménagements périphériques.

ADOPTÉ

30.05 1186239001

---

**CA18 30 07 0234**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E162**

Madame Suzanne Décarie conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA18-E162

intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux de réaménagement sur la 52<sup>e</sup> Avenue entre la rue Prince-Arthur et la limite nord dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

40.01 1174281007

---

**CA18 30 07 0235**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E162**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA18-E162 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux de réaménagement sur la 52<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Prince-Arthur et la limite nord, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1174281007

---

**CA18 30 07 0236**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30084**

Monsieur Richard Guay conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30084 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) afin de permettre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de réserver des espaces de stationnement sur rue aux véhicules électriques en recharge ».

40.03 1184281033

---

**CA18 30 07 0237**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30084**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA18-30084 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) afin de permettre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de réserver des espaces de stationnement sur rue aux véhicules électriques en recharge ».

ADOPTÉ

40.04 1184281033

---

**CA18 30 07 0238**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E163**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement d'emprunt numéro RCA18-E163 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 630 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de parcs ».

40.05 1181528002

---

**CA18 30 07 0239**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E163**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA18-E163, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 630 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de parcs ».

ADOPTÉ

40.06 1181528002

---

**CA18 30 07 0240**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-034**

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-034 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), dont l'objet concerne des dispositions relatives à l'affichage dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

40.07 1186425005

---

**CA18 30 07 0241**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-005**

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-PIIA01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), dont l'objet concerne des dispositions relatives à l'affichage dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. ».

40.08 1186425006

---

**CA18 30 07 0242**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-118**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 juin 2018, relativement au premier projet de la résolution PP-118 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage « Entrepôt domestique » pour un bâtiment commercial situé au 15 949, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 4 509 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies », relativement à la demande d'autorisation de projet particulier numéro 3001404974.

ADOPTÉ

40.09 1186425003

---

**40.10 VACANT**

---

**CA18 30 07 0243**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-116 - 9055-9075, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST.**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé pour utiliser certains usages commerciaux à l'intérieur de son bâtiment situé au 9055-9075, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1er mai 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 mai 2018; ainsi que l'adoption du second projet le 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-116 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'usage « Centre d'activités physiques » et l'usage « Bar et débit de boisson » comme usage complémentaire à l'usage « Centre d'activités physiques » pour un bâtiment commercial et industriel sis aux 9055-9075, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots 1 075 226 et 1 250 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.11 1186425002

---

**CA18 30 07 0244**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-117 - 12310, RUE SHERBROOKE EST.**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande à être autorisé un bâtiment commercial projeté au 12310, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1er mai 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 mai 2018; ainsi que l'adoption du second projet le 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-117 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 12310, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 261 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.12 1183469006

---

#### **CA18 30 07 0245**

##### **DÉROGATION MINEURE - 14350 - 14360, RUE NOTRE-DAME EST**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à l'installation d'unités de climatisation individuelles dans la cour avant pour la propriété située aux 14350-14360, rue Notre-Dame Est, sur les lots portant les numéros 1 454 968, 1 455 029, 1 455 030 et 1 457 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de La Pointe-aux-Prairies, à savoir :

- Permettre l'installation de compresseurs (unités de climatisation individuelles) dans la marge de recul avant, sur le plan complémentaire portant le numéro PC-04410 (Règlement de zonage numéro RCA09-Z01, tel que modifié, article 138), et ce, à la condition suivante :
  - o Cette autorisation s'applique uniquement pour les unités d'habitation qui ne peuvent installer leur unité individuelle dans une autre cour.

Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001289268.

ADOPTÉ

40.13 1183469010

---

#### **CA18 30 07 0246**

##### **DÉROGATION MINEURE - 7325, BOULEVARD GOUIN EST.**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures, quant aux articles 165 et 171 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement aux voies d'accès à une aire de stationnement située au 7325, boulevard Gouin Est sur le lot portant le numéro 6 205 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Rivière-des-Prairies, le tout tel que présenté sur le *projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Benoit Jodoin, en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, minute 26442, à savoir :

- Permettre la construction d'une maison unifamiliale au 7325, boulevard Gouin Est, sur le lot portant le numéro 6 205 519, comportant deux (2) voies d'accès à une aire de stationnement, malgré l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) qui fixe le nombre maximal de voies d'accès pour ce type de bâtiment à 1 seule voie d'accès.
- Permettre la construction d'une maison unifamiliale au 7325, boulevard Gouin Est, sur le lot portant le numéro 6 205 519, dont la largeur totale des voies d'accès à une aire de stationnement est de 8,06 mètres plutôt que 7,38 mètres (55 % de la largeur du terrain plutôt que 50 %), malgré l'article 171 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001427478.

ADOPTÉ

40.14 1183469011

---

**CA18 30 07 0247**

**DÉROGATION MINEURE - 12510, RUE PARENT.**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 90 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la marge de recul latérale gauche pour un bâtiment résidentiel situé au 12510, rue Parent, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Philippe Giguère, en date du 13 décembre 2017, minute 198, à savoir :

- Permettre une marge de recul latérale gauche de 0,96 mètre, au lieu de 1,5 mètre (article 90 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié).

ADOPTÉ

40.15 1185270006

---

**CA18 30 07 0248**

**DÉROGATION MINEURE - 9135, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST.**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la localisation d'une entrée de gaz pour un bâtiment industriel situé au 9135, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies. Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 mai 2018, à savoir :

- Permettre une entrée de gaz localisée en cour avant, au lieu d'une autre cour (article 138 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié).

ADOPTÉ

40.16 1185270005

---

#### **CA18 30 07 0249**

##### **DÉROGATION MINEURE - 12130, AVENUE ÉLIE-BEAUREGARD.**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant à article 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) relativement au niveau maximal d'un rez-de-chaussée situé au 12130, avenue Élie-Beauregard, sur le lot 1 276 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Rivière-des-Prairies le tout tel qu'illustré sur le relevé topographique préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Stéphane Roy, en date du 5 février 2018, minute 70 948, et relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001407293, à savoir:

- Permettre un rez-de-chaussée dont le niveau maximal sera de 2.44 mètres, plutôt que de 2 mètres.

ADOPTÉ

40.17 1180826004

---

#### **CA18 30 07 0250**

##### **DÉROGATION MINEURE - 10015, RUE SYLVAIN-GARNEAU**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 avril 2018, il est recommandé :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et majoritairement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à l'emplacement d'une piscine projetée sur le terrain d'un bâtiment résidentiel situé au 10015, rue Sylvain-Garneau, dans le district de La Pointe-aux-Prairies. L'emplacement de la piscine est

présenté sur le plan projet d'implantation préparé par la firme F.B. conception, déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 mars 2018, à savoir :

- compte tenu de la forme irrégulière du lot, permettre une distance minimale de 1 mètre entre une piscine et l'emprise d'une voie publique (au point le plus rapproché), au lieu de 4,5 mètres (article 138 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié).

ADOPTÉ

**Dissidence :** monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

40.18 1185270002

---

**CA18 30 07 0251**

**PIIA - 12009-12011-12013, RUE NOTRE-DAME EST.**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2018, il est recommandé :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 122 de la section 17 et à l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), du projet visant l'ajout d'une porte commerciale sur la façade principale, ainsi que divers autres travaux de rénovation sur la façade principale et la façade arrière d'un bâtiment situé aux 12009-12011-12013, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 992, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Les travaux sont présentés sur les documents déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 janvier 2018 et du 8 mai 2018.

ADOPTÉ

40.19 1180826003

---

**CA18 30 07 0252**

**RÉVISION - MODE DE CONTRÔLE DES INTERSECTIONS - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ENTRE L'AVENUE OLIVIER-LEJEUNE ET LA 70E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 18 avril 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de la 70<sup>e</sup> Avenue;

D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de l'avenue Olivier-Lejeune;

D'enlever les panneaux « arrêt » existants sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de la 71<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉ

40.20 1184281032

---

**CA18 30 07 0253**

**INSTALLATION - PANNEAUX D'ARRÊT - PLUSIEURS INTERSECTIONS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue François-Larocque, à la hauteur de l'avenue Arthur-Baraud;

D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Sainte-Catherine, à la hauteur de la rue des Frênes;

D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Maurice-Duplessis, à la hauteur de la 87<sup>e</sup> Avenue;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Pierre-Baillargeon, à la hauteur de l'avenue Adolphe-Rho;

D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Octave-Pelletier, à la hauteur de l'avenue Léon-Ringuet.

ADOPTÉ

40.21 1184281031

---

**CA18 30 07 0254**

**APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2018 - ÉDICTION ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2018.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(C-4.1)-004C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA18-(B-3)-001C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-1)-001C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-002C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA18- (17-079)-001C** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-3)-001C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.22 1182971001

---

**CA18 30 07 0255**

**RETRAIT - ZONE DE STATIONNEMENT À L'USAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES - FACE AU 13634, RUE CHARRIER - DISTRICT DE POINTE-AUX-PRAIRIES.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-009, le retrait des panneaux de signalisation qui délimitent la zone de stationnement à l'usage des personnes handicapées face au 13634, rue Charrier.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.23 1101537003

---

**CA18 30 07 0256**

**RETRAIT DE L'AUTORISATION - SIGNALISATION DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE - PERSONNES HANDICAPÉES - FACE AU 12540 AVENUE FERNAND-GAUTHIER.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-008, le retrait de l'autorisation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées face au 12540, avenue Fernand-Gauthier sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 64 mètres au nord du boulevard Perras;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.24 1170040002

---

**CA18 30 07 0257**

**MISE EN NORMES - RÉGLEMENTATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE FERNAND-GAUTHIER - ÉDICTION D'UNE ORDONNANCE.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-007, visant à apporter les modifications suivantes à la signalisation de stationnement :

Sur l'avenue Léon Ringuet, côté est :

- D'enlever la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h, jours d'école, sur une distance de 74 mètres existante;
- D'installer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, excepté autobus scolaire, sur une distance de 94 mètres, incluant la borne fontaine, vers le nord de l'avenue Octave-Pelletier.

Sur l'avenue Paul-Dufault, côté ouest :

- D'enlever la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h, jours d'école, sur une distance de 98 mètres existante;
- D'installer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin sur une distance de 31 mètres immédiatement au nord de l'avenue Octave-Pelletier ET
- D'installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 67 mètres suivant la zone d'arrêt interdit vers le nord de l'avenue Octave-Pelletier.

Sur l'avenue Octave-Pelletier, côté nord :

- D'enlever la zone de stationnement interdit, sur une distance de 7 mètres située à l'est de l'avenue Léon-Ringuet
- D'enlever la zone d'arrêt interdit de 8 h à 17 h jours d'école, sur une distance de 27 mètres, à l'ouest de l'avenue Paul-Dufault;
- D'installer deux zones d'arrêt interdit, en tout temps, immédiatement à l'est de l'avenue Léon-Ringuet sur une distance de 19 mètres et l'autre à l'ouest de la rue Paul-Dufault sur une distance de 33 mètres;
- D'installer entre les deux zones d'arrêt interdit en tout temps une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin sur une distance de 28 mètres.

ADOPTÉ

40.25 1184281026

---

#### **CA18 30 07 0258**

#### **DÉPÔT - SERVICE DE L'EAU - RAPPORT - APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT - (11-010) - ANNÉE 2017.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De déposer au directeur du Service de l'eau, le rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2017.

ADOPTÉ

40.26 1184395002

---

#### **CA18 30 07 0259**

#### **DÉSIGNATION - UN MEMBRE CITOYEN DE L'ARRONDISSEMENT - SIÉGER - COMITÉ DE CIRCULATION - UNE DURÉE D'UN AN.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De désigner, monsieur Michel Demers, représentant membre citoyen au sein du comité de circulation de l'arrondissement, pour une période d'un (1) an, soit pour la période du 5 juillet 2018 au 5 juillet 2019.

ADOPTÉ

51.01 1184281028

---

**CA18 30 07 0260**

**DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MISE À JOUR - MADAME NATHALIE PIERRE-ANTOINE - MONSIEUR GILLES DÉZIEL.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour du conseiller d'arrondissement monsieur Gilles Déziel et de la conseillère d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

60.01 1184860015

---

**CA18 30 07 0261**

**AUTORISATION - DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE - ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) - RÉAMÉNAGEMENT DE TROIS PASSAGES À NIVEAU - EMPRISE FERROVIAIRE DU RTM - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer une entente avec le Réseau de transport métropolitain (RTM) pour le réaménagement de trois passages à niveau sur l'emprise ferroviaire du RTM dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1184281030

---

**CA18 30 07 0262**

**FERMER ET RETIRER DU DOMAINE PUBLIC LES LOTS 5 648 256, 5 648 257, 6 179 421, 6 179 422, 6 179 425, 6 189 512, 6 189 513 ET 6 189 517, DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉS ENTRE L'AUTOROUTE 25 ET LA 4E AVENUE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De fermer et de retirer du domaine public les lots 5 648 256, 5 648 257, 6 179 421, 6 179 422, 6 179 425, 6 189 512, 6 189 513 et 6 189 517, du cadastre du Québec, situés entre l'autoroute 25 et la 4<sup>e</sup> Avenue à Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

70.02 1181528003

---

**CA18 30 07 0263**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 21 h 39,

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

---

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement